

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS

FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2021

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes de « SICAV SECURITY », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « SICAV SECURITY », qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 1.012.062 DT et un résultat net de la période du premier trimestre 2021 s'élevant à 7.253 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects financières et comptables et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « SICAV SECURITY » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2021 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 3 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société « SICAV SECURITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- L'émergence de la pandémie du COVID-19 a eu et continue d'avoir un impact sur l'environnement économique. La société « SICAV SECURITY » n'est pas en capacité d'apprécier son impact éventuel sur ses performances futures. A la date d'arrêté des états financiers trimestriels de la société, la direction de la société gestionnaire n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notre conclusion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur les points suivants :

- Au cours du premier trimestre 2021, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 mars 2021, ce taux est de l'ordre de 40,60%.
- Au cours du premier trimestre 2021, l'actif net de la « SICAV SECURITY » a été employé en titres des OPCVM à des taux en deçà de la limite maximale de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 mars 2021, ce taux est de l'ordre de 5,38%.

- Au cours du premier trimestre 2021, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en des titres émis par la SFBT et Hannibal Lease, en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Au 31 mars 2021, ces taux sont respectivement de l'ordre de 10,13% et 10,24%.

Tunis, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF

Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
ARRETE AU 31-03-2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres		601 899	686 897	755 569
AC1a Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	205 393	272 809	311 719
AC1b Obligations et valeurs assimilées	4.2	396 506	414 088	443 850
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		411 454	319 841	417 165
AC2a Placements monétaires	4.4	221 672	222 599	221 623
AC2b Disponibilités		189 782	97 242	195 542
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		-	-	-
Total Actif		1 013 353	1 006 738	1 172 734
<u>PASSIF</u>				
PA1 Opérateurs créditeurs	4.6	1 022	1 022	1 278
PA2 Autres créditeurs divers	4.7	269	268	301
Total Passif		1 291	1 290	1 579
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 Capital	4.8	965 757	955 097	1 124 680
CP2 - Sommes distribuables		46 305	50 351	46 475
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		39 852	41 703	15
CP2b Sommes distribuables de la période		6 453	8 648	46 460
Actif Net		1 012 062	1 005 448	1 171 155
Total Passif et Actif Net		1 013 353	1 006 738	1 172 734

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-03-2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		Période du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
PR1 - Revenus du Portefeuille Titres	4.3	7 262	7 097	39 075
PR1a Dividendes		-	-	8 363
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 262	7 097	30 712
PR2 Revenus des placements monétaires	4.5	3 283	5 344	17 735
Total Revenus des Placements		10 545	12 441	56 810
CH1 Charges de gestion des placements	4.9	(3 151)	(3 098)	(12 885)
Revenus Nets des Placements		7 394	9 343	43 925
CH2 Autres charges	4.10	(491)	(491)	(1 629)
Résultat d'Exploitation		6 903	8 852	42 296
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation		(450)	(204)	4 164
Sommes distribuables de la Période		6 453	8 648	46 460
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		450	204	(4 164)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		15 877	(15 604)	(77 099)
Frais de négociation de titres		(369)	-	(1 167)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		(15 158)	-	78 041
Résultat Net de la Période		7 253	(6 752)	42 071

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-03-2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

En TND	Période du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>7 253</u>	<u>(6 752)</u>	<u>42 071</u>
AN1a - Résultat d'exploitation	6 903	8 852	42 296
AN1b - Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	15 877	(15 604)	(77 099)
AN1c - Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	(15 158)	-	78 041
AN1d - Frais de négociation de titres	(369)	-	(1 167)
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-	-	<u>(41 690)</u>
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	<u>(166 346)</u>	<u>(121 301)</u>	<u>37 273</u>
AN3a <u>Souscriptions</u>	175 997	-	770 176
CSS Capital	169 458	-	745 294
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables	(1 316)	-	174
RSD Régularisation des sommes distribuables	7 855	-	24 708
AN3b <u>Rachats</u>	(342 343)	(121 301)	(732 903)
CSR Capital	(329 746)	(116 222)	(704 456)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables	2 331	119	(2 911)
RSD Régularisation des sommes distribuables	(14 928)	(5 198)	(25 536)
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>(159 093)</u>	<u>(128 053)</u>	<u>37 654</u>
AN4 - <u>Actif net</u>			
AN4a Début de période	1 171 155	1 133 501	1 133 501
AN4b Fin de période	1 012 062	1 005 448	1 171 155
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>			
AN5a Début de période	63 648	61 343	61 343
AN5b Fin de période	54 577	54 783	63 648
<u>Valeur liquidative</u>	<u>18,544</u>	<u>18,353</u>	<u>18,400</u>
AN6 - <u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	<u>3,17%</u>	<u>(2,71%)</u>	<u>3,70%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 4 octobre 1997.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n°99.363.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars 2021 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31 mars 2021 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31 mars 2021 un montant de 205.393 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% de l'Actif Net
Actions		46 182	150 928	14,91%
DELICE HOLDING	900	9 990	13 060	1,29%
ADWYA	4 000	18 446	20 656	2,04%
SFBT	5 000	8 186	102 690	10,15%
UIB	850	9 560	14 522	1,43%
Titres OPCVM		52 126	54 465	5,38%
CAP OBLIG SICAV	502	52 126	54 465	5,38%
Total		98 308	205 393	20,29%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des actions et valeurs assimilées au cours du premier trimestre 2021 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/01/2021	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31/03/2021
Actions et Droits	168 385	-	107 045	122 203	(15 158)	46 182
Délice Holding	9 990	-	-	-	-	9 990
SFBT	8 186	-	-	-	-	8 186
UIB	9 560	-	-	-	-	9 560
ADWYA	140 649	-	107 045	122 203	(15 158)	18 446
Titres OPCVM	52 126	-	-	-	-	52 126
Total	220 511	-	107 045	122 203	(15 158)	98 308

4.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31 mars 2021 un montant de 396.506 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% de l'Actif Net
Emprunts d'Etat		50 000	51 983	5,14%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	50 000	51 983	5,14%
Emprunts des sociétés		330 400	344 523	34,04%
Attijari Leasing 2019/1	250	56 000	59 983	5,93%
ABC Tunisie 2020/1	750	75 000	80 117	7,92%
BTE 2016	550	11 000	11 118	1,10%
CIL 2017/2	250	10 000	10 029	0,99%
HL Sub 2018/1	200	12 000	12 704	1,26%
HL 2016/2	250	5 000	5 104	0,50%
HL 2017/3	550	22 000	22 251	2,20%
HL 2018/2	200	12 000	12 103	1,20%
HL 2020/2	500	50 000	51 610	5,10%
TL Sub 2018	665	39 900	40 586	4,01%
TL 2017/1	250	10 000	10 493	1,04%
UIB 2009/1	500	22 500	23 243	2,30%
UIB 2011/1	500	5 000	5 182	0,51%
Total		380 400	396 506	39,18%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours du premier trimestre 2021 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/01/2021	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31/03/2021
Emprunts d'Etat	50 000	-	-	-	-	50 000
EMP NAT 2014 Cat C/3	50 000	-	-	-	-	50 000
Emprunts de sociétés	374 700	-	44 300	44 300	-	330 400
Attijari Leasing 2019/1	56 000	-	-	-	-	56 000
ABC Tunisie 2020/1	75 000	-	-	-	-	75 000
BTE 2016	22 000	-	11 000	11 000	-	11 000
CIL 2017/2	15 000	-	5 000	5 000	-	10 000
HL Sub 2018/1	12 000	-	-	-	-	12 000
HL 2016/2	5 000	-	-	-	-	5 000
HL 2017/3	33 000	-	11 000	11 000	-	22 000
HL 2018/2	16 000	-	4 000	4 000	-	12 000
HL 2020/2	50 000	-	-	-	-	50 000
TL Sub 2018	53 200	-	13 300	13 300	-	39 900
TL 2017/1	10 000	-	-	-	-	10 000
UIB 2009/1	22 500	-	-	-	-	22 500
UIB 2011/1	5 000	-	-	-	-	5 000
Total	424 700	-	44 300	44 300	-	380 400

4.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 7.262 DT pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 mars 2021 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des actions (Dividendes)	-	-	8 363
Revenus des emprunts d'Etat	626	792	2 836
Revenus des emprunts des sociétés	6 636	6 305	27 876
Total	7 262	7 097	39 075

4.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 mars 2021 à 221.672 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% de l'Actif Net
PLT 03-05-2021 ATB 3 mois à 6,8%	110	110 000	111 017	10,97%
PLT 24-05-2021 ATB 3 mois à 6,8%	110	110 000	110 655	10,93%
Total		220 000	221 672	21,90%

4.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 3.283 DT pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 mars 2021 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du premier trimestre 2021 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des placements à terme	3 283	5 344	17 735
Total	3 283	5 344	17 735

4.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1.022 DT au 31 mars 2021 contre 1.278 DT au 31 décembre 2020.

4.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/03/2021	Valeur au 31/03/2020	Valeur au 31/12/2020
TCL à payer	12	10	22
Retenue à la Source	171	172	172
Redevance CMF	86	86	107
Total	269	268	301

4.8 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 janvier 2021 au 31 mars 2021 s'élève à 159.093 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(158 923)
Variation de la part Revenu	(170)
Variation de l'Actif Net	(159 093)

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2021 se détaillent ainsi :

	Capital au 31/12/2020	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/03/2021
Montant	1 124 680	169 458	(329 746)	964 392 (*)
Nombre de titres	63 648	9 590	18 661	54 577
Nombre d'actionnaires	42	4	9	37

(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2021. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2021 au 31/03/2021).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/03/2021
Capital sur la base part de capital de début de période	964 392
Variation des +/- values potentielles sur titres	15 877
+/- values réalisées sur cession de titres	(15 158)
Frais de négociation de titres	(369)
Réglul des sommes non distribuables de la période	1 015
Capital au 31.03.2021	965 757

4.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du Gestionnaire	3 151	3 098	12 885
Total	3 151	3 098	12 885

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du premier trimestre 2021 s'élève à 3.151 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

4.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Redevance CMF	265	260	1 083
TCL	26	31	296
Autres impôts et taxes	200	200	250
Total	491	491	1 629